

CONVENTION DE PARTENARIAT

CCE PROVENCE-CORSE

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Comité Régional Provence-Corse des Conseillers du Commerce Extérieur de la France

WTC - Maison de l'international - 2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01 - Tél. 04 91 39 33 83 ou 91 - Fax 04 91 39 33 90 - E-mail : crece-pcorse@wanadoo.fr

Association reconnue d'utilité publique - siret 784 360 943-00012 - Code APE 913E

ENTRE

Le comité Provence-Corse des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, représenté par Monsieur Guy CHAMBON, dont le siège est :

W.T.C – Maison de l'International - 2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01

et

L'Etat, représenté par Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille et Chancelier des universités, Place Lucien Paye - 13621 Aix en Provence

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE CE QUI SUIT :

- 1) Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France ont pour mission de :
 - conseiller bénévolement les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la politique française du commerce extérieur,
 - concourir par leur action personnelle dans leur entreprise, leur profession, leur région et leur pays de résidence, à l'expansion du commerce extérieur français,
 - être partenaire des principaux acteurs institutionnels du commerce extérieur,
 - organiser des colloques, séminaires et rencontres avec les décideurs économiques français et étrangers afin de confronter et de transmettre leurs expériences ou analyses sur l'évolution des échanges mondiaux ou des marchés spécifiques.

Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, nommés par le Premier Ministre sur proposition du Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, se sont en particulier donnés comme mission d'accompagner l'Education Nationale pour contribuer bénévolement à la sensibilisation des étudiants aux métiers de l'international.

- 2) L'Académie d'Aix-Marseille a la volonté de compléter la formation théorique de ses étudiants en commerce international par des interventions pratiques et concrètes de responsables d'entreprises.

Dans ce contexte,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : le Comité Provence-Corse des Conseillers du Commerce Extérieur de la France se propose :

- en amont des pratiques pédagogiques, de sensibiliser le corps professoral aux besoins des entreprises dans le domaine de la formation à l'international et aux débouchés offerts ;
- de contribuer à la formation théorique des étudiants en commerce international par des interventions ponctuelles sous forme de témoignages ou d'apports techniques sur des sujets retenus d'un commun accord ;
- d'organiser des interventions de chefs d'établissements scolaires au sein des réunions des C.C.E ;
- de favoriser les actions visant à la recherche de missions en entreprises pour les étudiants (stages, tutorats). En particulier, les CCE pourraient associer les étudiants à leurs actions de parrainage de PME/PMI à l'exportation.

Article 2 : l'Académie d'Aix-Marseille informera les établissements scolaires, au sujet de la présente convention afin de faciliter les contacts entre les CCE et le Corps enseignant. Des conventions pourront être signées entre les CCE et les établissements scolaires.

Article 3 : la présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

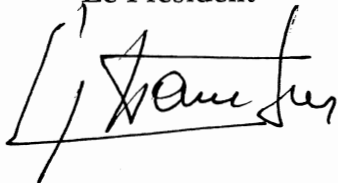
Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

Elle pourra être résiliée par l'Académie d'Aix-Marseille ou par le Comité Provence-Corse des Conseillers de Commerce Extérieur sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Aix en Provence, le 30 Novembre 2005

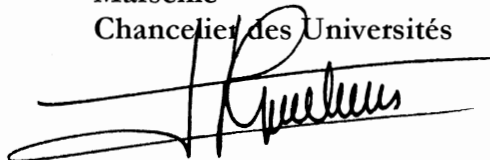
Le Comité Provence-Corse des CCEF

Le Président



Guy CHAMBON

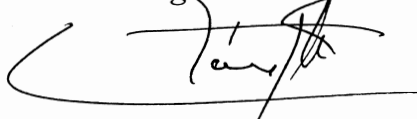
**Pour l'Etat,
Le Recteur de l'Académie d'Aix –
Marseille
Chancelier des Universités**



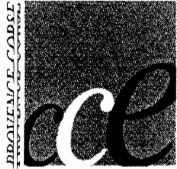
Jean-Paul de GAUDEMAR

Le Responsable Commission Formation

Région Provence-Corse



Christian VANDEPUTTE



INTERLOCUTEURS RELAIS PARTENARIAT PROFESSIONNEL
CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

Bassin des Alpes de Haute Provence

Monsieur Bernard GOUPRY – b.goupry@wanadoo.fr

Il sera probablement difficile de couvrir Embrun

Aix en Provence

Campra / Rocher du dragon/ Saint Eutrope/ Emile de Mirabeau à Marignane- Jean Marc CLAISSE jmclaisse@aol.com

Font d'Aurumy / Pesquier Gardanne/ Louis Aragon Roquevaire– Ch VANDEPUTTE – cvandeputte@wanadoo.fr

Miramaris/Cdt Cousteau// Jean Moulin/Pierre Matraja/A Daudet - H BERGASSE hbergasse@wanadoo.fr

J Lakanal/Rousset / CLG Ubelka/ Henri Bosco – Daniel MATHIEU dm.mathieu@wanadoo.fr

René Cassin à Tarascon – Gérard NOUEN - gerard.nouen@pam.fr

Marie Mauron / Marcel Pagnol Pertuis : Jean Daniel BEURNIER – jdbeurnier@net-up.com

COMITE REGIONAL PROVENCE CORSE
WTC - 2 Rue Henri Barbusse - 13241 MARSEILLE CEDEX 01
Tél. : +33 (0)4.91.39.33.83– Fax : +33 (0)4.91.39.33.90 / E-mail : crcce-pcorse@wanadoo.fr

Bassin du Vaucluse

R GIRAUD qui verra directement avec les collègues de la région - Marc GUIRAUD - marc.guiraud@libertysurf.fr

Bassin Arles-Tarascon

Ampère / Maximilien de Robespierre Port St Louis et R Cassin - Georges BENAMOU – georges.benamou@ca-alpesprovence.fr

Bassin Marseille Littoral Nord

CLG Belle de Mai et CLG H Wallon – François LE BARS – f.lebars@balport.fr

J Ferry / E Triolet / H Barnier – Olivier DE CAZALET – olivier.decazalet@free.fr

Bassin Marseille Etoile Sud – R ARZANO -

Bassin Marseille Centre

A France / Campagne Fraissinet / Grande bastide / Coin Joli - Eric L'HOTE eric.l_hote@cdn.fr

Bassin Marseille-Est – Aubagne – Ciotat

Barjavelle/Pont de Vivaux/ V Scotto/ F Villon – Michel REYNAUD michel.reynaud@wanadoo.fr

COMITE REGIONAL PROVENCE CORSE

WTC - 2 Rue Henri Barbusse - 13241 MARSEILLE CEDEX 01

Tél. : +33 (0)4.91.39.33.83– Fax : +33 (0)4.91.39.33.90 / E-mail : crcce-pcorse@wanadoo.fr